



*Autorisation de sollicitation de subventions pour la pépinière d'entreprises.*

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 20 janvier 2009,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération N° 2008.04.04 du 10 avril 2008 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire;

**Considérant** que la Communauté de communes de Versailles Grand Parc s'engage dans un projet de pépinière d'entreprises sur son territoire.

**Que** le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Ile-de-France sont en mesure d'attribuer une aide financière aux collectivités souhaitant accompagner les créateurs d'entreprise.

L'aide du Conseil Général des Yvelines porte sur les investissements. Elle est estimée à 920 000 € maximum.

L'aide du Conseil Régional s'applique également sur les investissements réalisés. Elle est estimée à 762 000 € maximum.

**Que** la pépinière d'entreprise permettra de répondre aux besoins des jeunes entreprises du territoire tant en matière d'immobilier que par les conseils qu'elle leur dispensera.

**Et qu'elle** contribuera à l'attractivité économique du territoire:

**Art. 1** - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

**Art. 2** - Dit que les recettes seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations d'autres organismes » pour le Conseil Général et à l'article 7472 « Participations régions » pour le Conseil Régional.

**Art. 3** - Dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 4** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 28/01/2009

Le Président

  
**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

